MISSION DE RECHERCHE
Droit & Justice

APPELS A PROJETS

Mission de recherche Droit et Justice

Modalités de soumission

Tout dossier de soumission à la Mission d'un projet de recherche doit **obligatoirement** comprendre en **10 exemplaires papier** les documents suivants :

1. un **projet de recherche**,
2. une **note de présentation** des chercheurs et des laboratoires devant participer à ce projet,
3. une **fiche de renseignements administratifs et financiers**.

Ces documents devront être établis avec le plus grand soin, faute de quoi les dossiers ne pourront être examinés par le comité d'évaluation *ad hoc* (constitués de professionnels, de chercheurs et enseignants-chercheurs). Toute autre pièce jugée pertinente pourra être jointe à l'appui de la demande.

Les dossiers papier doivent être constitués « ***en un seul tenant »***, imprimés recto-verso.

+

Une version électronique (format PDF) du dossier doit également être envoyée ***en un seul document***, par mail à : mission@gip-recherche-justice.fr

Projet de recherche

La Mission de recherche Droit et Justice finance **des projets de recherche réalisés par des équipes de chercheur.e.s**, issues du CNRS et/ou des universités et autres institutions de recherche.

Solidement argumenté, le projet n'excédera qu'exceptionnellement une **dizaine de pages** (annexes non comprises). Seront mentionnées les **références théoriques** auxquelles il sera fait appel et distingués, parmi celles-ci, les travaux sur lesquels les chercheurs comptent particulièrement s'appuyer.

L'objet même de la recherche sera défini avec précision et le **dispositif méthodologique** (hypothèses, objectifs, approches ...) devra être exposé en détail.

Les **données nécessaires à l'étude** devront être présentées selon leur nature, leur mode de recueil et les principes de leur exploitation.

Les **conditions d'accès au terrain** seront explicitées. La plus grande insistance est mise sur la nécessité **d'apporter la preuve de l'accès aux données, à des personnes-clés, au terrain en général**, condition essentielle de la faisabilité de la recherche.

Il conviendra d'exposer les **différentes phases d'exécution de la recherche**. Leur durée ainsi que celle, globale, de la recherche, devront faire l'objet d'une évaluation précise.

La **durée de la recherche** devra être explicitement mentionnée.

Note de présentation de l'équipe devant conduire la recherche

Seront présentés (nom, qualité, statut, institution ou équipe d'appartenance) les chercheurs devant participer au projet de recherche. Une attention particulière sera portée aux responsables scientifiques (CV synthétique), lesquels seront clairement identifiés.

Un résumé sommaire (2 à 3 pages maximum) des travaux de recherche et des orientations scientifiques des équipes auxquelles se rattachent les chercheurs est également attendu.

La collaboration entre plusieurs équipes est bien évidemment possible, surtout si elle apporte une dimension interdisciplinaire. Un responsable par équipe devra alors être désigné.

Une coopération avec une équipe ou plusieurs équipes de recherche étrangères, dûment présentées, est possible.

Fiche de renseignements administratifs et financiers

Cette fiche de renseignements peut être téléchargée à partir du site internet de la Mission :
www.gip-recherche-justice.fr (rubrique « Appels à projet de recherche »).

La partie administrative de cette fiche est, pour l'essentiel, une reprise synthétique de certains renseignements contenus dans les deux documents précédents (Projet de recherche et Note de présentation du chercheur ou de l'équipe).

La partie financière est consacrée au budget prévisionnel de la recherche, la demande de crédits devant être justifiée avec le plus grand soin, poste par poste. Un RIB devra être joint au budget prévisionnel.

Dispositions diverses

Après évaluation des dossiers par un comité d'évaluation *ad hoc* (constitué de professionnels, de chercheurs et enseignants-chercheurs), il pourra être demandé aux équipes retenues que des modifications soient apportées aux projets de recherche et aux budgets initiaux.

Les modalités d'exécution des projets retenus seront précisées par convention entre l'organisme demandeur et le groupement d'intérêt public Mission de recherche Droit et Justice.

Sauf exception, cette convention prévoit la remise, par l'équipe de recherche, de trois documents à la Mission de recherche Droit et Justice :

- une **note méthodologique**, à échéance variable selon la durée de la recherche (entre 1 et 3 mois après notification de la décision budgétaire),
- un **rapport intermédiaire de mi-étape**,
- un **rapport final, une note de synthèse et un résumé**, présentant les résultats de la recherche. Conformément à sa vocation de service public, la Mission de recherche procédera à la diffusion et à la promotion des documents finaux, *via* tout support qu'elle estimera adapté (site internet notamment).

La validation de ces documents par la Mission de recherche Droit et Justice entraînera la mise en paiement de la partie correspondante du budget.

*** Adresse postale de la Mission** :
Mission de recherche Droit et Justice - Ministère de la Justice - 13 Place Vendôme - 75042 PARIS Cedex 01

* Pour une **remise en main propre dans les locaux de la Mission,** avant 16 heures

Merci de bien vouloir appeler préalablement Mme Sophie Sebag au 01 87 89 21 02
Mission de recherche Droit et Justice - 1 quai de la Corse - 75004 Paris

Pour envoyer la **version électronique du dossier** : mission@gip-recherche-justice.fr

Pour toute question d'ordre scientifique :

Vanessa Maquet, maquet@gip-recherche-justice.fr
Victoria Vanneau, vanneau@gip-recherche-justice.fr
Mélanie Vay, vay@gip-recherche-justice.fr

Pour toute question d'ordre administratif et financier :
Claire Scheppler, scheppler@gip-recherche-justice.fr